

Article 29 du Règlement

Je n'ai qu'une seule chose à ajouter. Compte tenu de l'ordre qui a été adopté . . .

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Axworthy: Puis-je terminer mon intervention sans me faire interrompre par ce type?

M. le Président: La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, une accusation a été portée contre le gouvernement, on l'accuse clairement d'avoir intimidé quelqu'un. On ne peut pas tolérer cela. Personne n'a usé d'intimidation.

M. le Président: Je note le point soulevé par le député. Je suis sûr que le député de Winnipeg—Fort Garry tentera d'être aussi bref que possible.

M. Axworthy: Monsieur le Président, après cette interruption tout à fait inutile, permettez-moi de faire la remarque suivante. Je comprends l'avertissement que vous nous servez devant ce problème, étant donné les circonstances uniques dans lesquelles nous nous trouvons. Par contre, comme la Chambre ajournera pour dix jours, nous n'aurons pas l'occasion de poursuivre la discussion sur cette affaire très importante. J'espère donc que vous étudierez attentivement ma demande et que vous donnerez aux députés de ce Parlement l'occasion, cet après-midi, de débattre la question à fond et de faire la lumière sur cette situation.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué, je me lève aussi pour invoquer l'article 29 du Règlement. Je serai bref, la situation serait vraiment alarmante si, comme nous le prétendons, à l'instar de l'ancien sous-ministre des Finances, un autre haut fonctionnaire du gouvernement du Canada, celui-ci responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest, a vraiment déclaré que les programmes d'expansion régionale seront touchés par l'entente de libre-échange négociée entre notre gouvernement et celui des États-Unis.

Si c'est vrai, toujours comme nous le prétendons, la situation serait particulièrement alarmante pour les citoyens de l'ouest du Canada, du Canada atlantique et du nord de la plupart de nos provinces. Toutefois, le principal point à soulever en ce qui concerne le Règlement de la Chambre reste précisément la question de l'ajournement. Aujourd'hui, c'est la dernière journée de débat à la Chambre avant l'ajournement. Nous sommes censés reprendre les travaux de la Chambre dans quelques jours, mais le premier ministre (M. Mulroney) a affirmé publiquement, et je tiens à le souligner, qu'il est très probable qu'il déclenche des élections au cours de cette période. La période traditionnelle de quatre ans, aux dires du premier ministre lui-même, est maintenant écoulée. Le premier ministre prévoit déclencher des élections à moins de circonstances très exceptionnelles, qui n'existent pas d'après lui.

C'est donc pour ces raisons, monsieur le Président, que la tenue d'un débat spécial cadre bien avec les dispositions du Règlement.

M. le Président: J'ai interprété très librement le Règlement pour pouvoir entendre ces requêtes parce que la question revêt une grande importance pour le pays. J'ai dit, en me fondant du moins sur ce que j'en savais au début, que j'étais suffisamment impartial pour ordonner la tenue d'un débat d'urgence cet après-midi. J'ai écouté très attentivement les arguments des deux députés. Ils ont beaucoup d'expérience puisque l'un est un ex-ministre et un critique de premier plan au sein de son parti, et l'autre, le chef du Nouveau parti démocratique.

Je comprends très bien les préoccupations dont ces deux députés et d'autres nous ont fait part pendant la période des questions. J'ai suivi aussi très attentivement la période des questions et, comme la question semble tellement importante, je crois qu'il vaudrait mieux que j'explique pourquoi je ne suis pas porté à accorder un tel débat maintenant, d'autant plus que le comité de la réforme m'a déjà reproché de ne pas avoir donné les raisons de mon refus.

D'une part, je répète que j'ai examiné très attentivement l'objet de ces requêtes dès que j'ai reçu le préavis du député de Winnipeg—Fort Garry. Je l'ai étudié très soigneusement aujourd'hui. Il y a eu divergence d'opinions pendant la période des questions. Aussi, la présidence a bien du mal à conclure que ce qu'elle a entendu justifie la tenue d'un débat d'urgence. Le vice-premier ministre a peut-être dit quelque chose, mais ce n'est pas certain. Quoi qu'il en soit, les opinions diffèrent sur la teneur de ses propos. Et c'est pour cela qu'on en tire forcément des conclusions différentes. Malgré l'importance du sujet, la présidence a beaucoup de difficulté à décider qu'il convient de tenir un débat d'urgence cet après-midi.

Le député d'Oshawa soulève un autre problème, et il est bien possible, sans que ce soit une certitude, que cette journée soit la dernière de cette législature. Personne ne peut en être certain, mais il me semble que ce seul fait ne soit pas en soi une bonne raison pour prolonger la séance de cet après-midi au-delà de l'heure prévue dans la motion.

Je signale aux deux députés ainsi qu'aux autres que j'ai écouté très attentivement parce que le pays a suivi très attentivement le débat à la Chambre. Je sais que d'autres députés doivent être fort tentés de faire des commentaires à ce sujet. Nous avons eu la période des questions. Je n'ai évidemment pas plus d'idée que quiconque de ce qui peut arriver dans les prochains jours. On dirait qu'il y a pour le moment un très grosse différence entre la déclaration d'un haut fonctionnaire et ses conséquences, mais cela ne suffit pas à justifier la tenue d'un débat d'urgence maintenant.

Je remercie les deux députés d'avoir exposé le problème succinctement et je remercie également le secrétaire parlementaire et les autres pour leur patience.